

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013027

Signataire : ML/SRC

Séance du Conseil Municipal du 05/09/2013

RAPPORTEUR : Benoît LOGRE

OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°13040P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2013

EXPOSE :

Le dossier déposé par la commune dans le cadre du REAAP prévoyant la mise en œuvre d'actions nouvelles spécifiques en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations « parents-enfants » a reçu un avis favorable.

Par décision du 19 mars 2013, le comité de financement du dispositif REAAP a ainsi attribué à la commune, au titre de l'année 2013, une aide financière d'un montant de 2 500 €, versée sous forme de subvention.

Ce financement constitue une aide permettant de :

- rompre l'isolement des parents, en favorisant les initiatives, rencontres/échanges et partages d'expériences,
- valoriser les compétences des parents
- développer la mise en réseau de tous les acteurs qui contribuent à ces initiatives
- mettre en place des actions spécifiques dans le domaine de la parentalité

Les modalités d'attribution de ce soutien financier sont précisées dans la présente convention.

Un bilan des actions réalisées au titre de l'année 2013 devra être transmis à la Direction Départementale de la Cohésion sociale - secrétariat du REAAP avant le 30 mars 2014.

La subvention sera réglée en un seul versement dès réception de ladite convention signée par les deux parties.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°13040P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2013.

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Jeunesse et des Sports

Jeunesse et Sports

REF : DJS2013027

Signataire : ML/SRC

OBJET : Convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°13040P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2013

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le dossier déposé par la Commune, dans le cadre du REAAP pour la mise en place d'actions nouvelles spécifiques en vue de soutenir la fonction parentale et de faciliter les relations « parents-enfants »

Vu la décision du 19 mars 2013 du Comité de financement du dispositif « REAAP », la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Saint Denis attribuant à la Commune un financement de 2 500 €,

Vu le projet de convention fixant le montant de cette subvention et ses modalités d'attribution,

Vu le budget communal,

Considérant que cette aide permettra de soutenir les familles dans l'exercice de leur rôle parental, de valoriser les compétences des parents et de favoriser la mise en réseau de tous les acteurs de la parentalité,

Unanimité

DELIBERE :

AUTORISE le Maire à signer la convention de financement du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) n°13040P entre la Commune d'Aubervilliers et la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Saint-Denis, au titre de l'année 2013.

DIT QUE : le financement de 2 500 € alloué par la Caisse d'Allocations Familiales sera inscrit au budget communal sur l'imputation suivante :

service	chapitre	article	fonction	code dispositif
400	74	7478	63	REAAP

Pour le Maire

L'Adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 06/09/2013

Publié le 06/09/2013

Certifié exécutoire le : 06/09/2013

Pour le Maire

L'Adjoint délégué